

17 octobre 2024



Chronos personnel médical (à ouvrir avec Edge)

# Information

# Etats

# des gardes et des astreintes

# Juniors

**Direction des Affaires Médicales** 

# Etat récapitulatif des Gardes et Astreintes (IA/AE)<sup>1</sup>

Le logiciel Chronos vous permet d'éditer et de sortir trois rapports prédéfinis

Ils vous permettront de visualiser, d'exporter dans Excel ou d'imprimer à votre convenance les données concernant la permanence des soins. Ces états vous permettront, notamment, de vérifier l'indemnisation de votre participation à la permanence des soins.

Ces rapports s'intitulent :

- **Etat interventions astreintes :** ce rapport indique les déclarations d'interventions sur astreintes saisies dans Chronos par le praticien.
- Etat G&A renseignées Chronos: ce rapport indique les gardes et astreintes réalisées ou prévisionnelles renseignées dans Chronos par le Responsable de planning. Cet état permet de visualiser les gardes et astreintes indemnisées sur la période interrogée (Voir Annexe 2 – Calendrier de gardes).
- Etat G&A détaillées par Plage renseignées dans Chronos : ce rapport reprend les gardes et astreintes réalisées ou prévisionnelles renseignées dans Chronos par ½ plage horaire (Plage1(Matin) Plage 2(Soir) Plage 3(N1-1<sup>ère</sup> partie Nuit) Plage 4 (N2- 2<sup>ème</sup> partie Nuit).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> IA/AE : interventions sur astreinte / appels exceptionnels

# **2 – CONSULTATION DES RAPPORTS PREDEFINIS**



5- Saisir la période à interroger (calendrier de garde, période au quadrimestre, période au trimestre, période annuelle)

Exemple : Calendrier de garde du 2 septembre 2024 au 6 octobre 2024

Période du 02/09/2024 💼 au 🗹	Période du 02/09/2024					
Rapport	Désignation					
PM_Interventions Astreintes	WEB:Relevé Temps plus temps mo	*				
PM_Etat G&A cumul Chronos	WEB:Edition des compteurs					
PM_Etat G&A détaillées/Plage	WEB:Edition des compteurs					

6- Cliquer sur le rapport souhaité

#### ⇒ Etat interventions astreintes (IA)

(Interventions sur astreintes ou appels exceptionnels déclarés sur la période sélectionnée)



#### ⇒ Etat G&A renseignées Chronos

Le rapport permet de visualiser :

- Le nb de 1/2 forfaits astreintes payées sur la période sélectionnée ;
- Le nb d'heures Interventions sur Astreintes (IA) ou appels exceptionnels (AE) et heures de trajet pris en compte sur la période sélectionnée ;
- Le reliquat d'heures d'interventions sur astreinte (IA), appels exceptionnels (AE), trajet compris ;
- Le nb de 1/2 Gardes payées sur la période sélectionnée ;
- Le nb de plage de 5heures d'IA (trajet compris) payées sur la période sélectionnée

Ce rapport permet de visualiser sur une période <u>(calendrier de garde, quadrimestre, trimestre pour les internes ou</u> <u>annuel):</u>



### ⇒ Etat G&A détaillées par Plage dans Chronos

Le rapport permet de visualiser-contrôler :

- Le nb de ½ gardes effectuées / jour et par plage<sup>2</sup>
- Le nb de ½ astreintes effectuées / jour et par plage
- Le nb d'heures de déplacements déclarés (IA ou AE, trajets compris) /jour

**Exemple** pour un praticien ayant réalisé des gardes, des astreintes déplacées dans la période de garde du mois de septembre 2024 (du lundi 2 septembre 2024 au 2 octobre 2024 inclus)

```
Edition détaillée des compteurs du 
02/09/2024 au 06/10/2024
```

Matricule	Nom	Prénom	Date	Code	Désignation	Réel	Rect
17700001	DUPONT	NICOLAS	04/09/2024	Al001	IA AE et Trajets Journaliers	10	10
				PA203	Astreinte Interne Plage 3	0,5	0,5
				PA204	Astreinte Interne Plage 4	0,5	0,5
			07/09/2024	PG312	Garde Interne Taux 2 Plage 2	0,5	0,5
				PG313	Garde Interne Taux 2 Plage 3	0,5	0,5
				PG314	Garde Interne Taux 2 Plage 4	0,5	0,5
			09/09/2024	Al001	IA AE et Trajets Journaliers	10	10
				PA203	Astreinte Interne Plage 3	0,5	0,5
				PA204	Astreinte Interne Plage 4	0,5	0,5
			11/09/2024	PG303	Garde Interne Taux 1 Plage 3	0,5	0,5
				PG304	Garde Interne Taux 1 Plage 4	0,5	0,5
			12/09/2024	PA203	Astreinte Interne Plage 3	0,5	0,5
				PA204	Astreinte Interne Plage 4	0,5	0,5

# 7- Export des données dans Excel

Les 3 rapports peuvent être exportés dans Excel

Complétez la date de début, date de fin, cocher la case export vers excel avant de cliquer sur

Période du 02/09/2024 💼 au 06/10/2024

La fenêtre « Téléchargements s'ouvre, cliquer sur « Ouvrir le ficher »

Téléchargements ▷ Q ···· &

Le fichier est exporté dans Excel et peut ensuite être enregistré et imprimé

Matricule	Nom	Prénom	Date	Code	Désignation	Réel	Rect
17700001	DUPONT	NICOLAS	04/09/2024	AI001	IA AE et Trajets Journaliers	10	10
				PA203	Astreinte Interne Plage 3	0,5	0,5
				PA204	Astreinte Interne Plage 4	0,5	0,5
			07/09/2024	PG312	Garde Interne Taux 2 Plage 2	0,5	0,5
				PG313	Garde Interne Taux 2 Plage 3	0,5	0,5
				PG314	Garde Interne Taux 2 Plage 4	0,5	0,5
			09/09/2024	AI001	IA AE et Trajets Journaliers	10	10
				PA203	Astreinte Interne Plage 3	0,5	0,5
				PA204	Astreinte Interne Plage 4	0,5	0,5
			11/09/2024	PG303	Garde Interne Taux 1 Plage 3	0,5	0,5
				PG304	Garde Interne Taux 1 Plage 4	0,5	0,5
			12/09/2024	PA203	Astreinte Interne Plage 3	0,5	0,5
				PA204	Astreinte Interne Plage 4	0,5	0,5

Information importante :

Il faut bien indiquer les dates de calendrier de gardes pour éditer correctement les valeurs des compteurs.

Le calendrier de garde est disponible dans votre Self-Service CHRONOS - tuile « Mes documents »

Cliquer sur en bas gauche pour avoir la liste des documents



Libellé
2024 Calendrier INTERNES
2024_Demande Conge PATERN
2024_Notice Gar-Ast INT
Congés exceptionnels
Déclaration AT
Formulaire Benef BTS
Formulaire Don BTS

Cliquer sur 2024 Calendrier INTERNES pour ouverture du document en PDF

Digen Bourgegre	Dates de clôture & Dates de paie Novembre 2024 – Novembre 2025				
Semestre	Calendriers de gardes Mois du bulletin Calendriers de gardes de paie astreintes dans de paie astreintes dans				
	04/11/2024 au 01/12/2024	Décembre 2024	2 décembre 2024		
	02/12/2024 au 05/01/2025	Janvier 2025	6 janvier 2025		
1 <sup>er</sup> Semestre	06/01/2025 au 02/02/2025	Février 2025	4 février 2025		
Novembre 2024 à Mai 2025	03/02/2025 au 02/03/2025	Mars 2025	4 mars 2025		

Attention : si l'application Excel est déjà ouverte lorsque l'export est lancé, le logo Excel dans la barre d'état en bas d'écran clignotera. Il vous suffit de cliquer sur le logo qui clignote



# Annexe 1 - Comptabilisation des déplacements (astreintes et appels exceptionnels)

Les déplacements concernent deux types d'intervention :

- Les interventions sur astreinte (IA)
- Les interventions pour appel exceptionnel (AE)

## 1 – Bornes horaires de comptabilisation des temps d'intervention :

- > Nuit : uniquement entre 18h30 et 8h30
- Samedi en journée : uniquement l'après-midi entre 13h30 et 18h30
- > Dimanche et férié en journée : uniquement entre 8h30 et 18h30

Au-delà de ces bornes horaires, le temps n'est pas comptabilisé.

Exemple : Pour une intervention de nuit de 17h30 à 22h00 en semaine déclarée dans le logiciel Chronos, elle sera décomptée comme une intervention de 18h30 à 22h00.

Pour une intervention de nuit de 6h00 à 10h00, Chronos décomptera l'intervention dans les bornes horaires de 6h00 à 8h30.

### 2 – Décompte des interventions (hors trajet) :

> Le temps inférieur à  $3h00 \rightarrow$  le temps d'intervention reste décompté tel quel.

Exemple : Une intervention de 18h30 à 20h00, Chronos comptabilise 1h30.

➤ Le temps entre 3h00 et 5h00 → le temps d'intervention est forfaitisé à 5h00, temps de trajet intégré dans les 5h00 forfaitisés.

Exemple : Une intervention de 14h00 à 18h00, Chronos comptabilise 5h00.

> Le temps supérieur à 5h→ le temps d'intervention reste décompté tel quel.

Exemple : Une intervention de 19h00 à 01h00, Chronos comptabilise 6h00

## 3 – Calcul du temps de trajet :

Si le temps entre 2 interventions est inférieur à une ½h, le trajet de la seconde intervention n'est pas comptabilisé.

- Samedi après-midi : 1h (au total) guel que soit le nombre ou la durée des interventions.
- > Nuit (semaine, samedi, dimanche ou férié) : 1h par intervention avec un plafond de 2h maximum.
- > Jour (dimanche et férié) : 1h par intervention avec un plafond de 2h maximum.

Le forfait de trajet est rattaché à l'heure réelle de début de l'intervention (pour nuit, jour...) et le plafond du temps de trajet ne tient pas compte des interventions forfaitisées.

### 4 - Plafonnement du temps d'intervention (trajet compris) :

- Samedi après-midi : la durée prise en compte ne peut pas excéder 5h00.
- Nuit (semaine, samedi, dimanche ou férié) : la durée prise en compte ne peut pas excéder 10h00.
- Jour (dimanche et férié) : la durée prise en compte ne peut pas excéder 10h00.

### 5 – Paiement mensuel :

Les trajets et interventions sont payés au mois sur le calendrier de garde (dont le reliquat non-payé du mois précédent).

Le nombre d'heures (intervention + trajet) est divisé par 5 à la fin de la période (calendrier de garde), la valeur entière donne le nombre de ½ indemnité de sujétion à payer.

Les heures non-payées continuent de se cumuler sur les périodes suivantes (calendrier de garde). La dernière période (calendrier de garde) de l'année ne se reporte pas l'année suivante.

Le décompte du temps de déplacement (interventions et trajet) se calcule de la manière suivante :

- 1) Le temps d'intervention sur place est décompté en heures à hauteur du temps réellement effectué.
- 2) Le temps de trajet est décompté forfaitairement pour 1 heure Aller/Retour et plafonné à 2 heures pour l'ensemble de l'astreinte quel que soit le nombre de déplacements (plafonné à 1 heure pour les ½ périodes d'astreintes.
- Le décompte global (interventions + déplacement) au cours d'une astreinte ne peut dépasser deux ½ plages (soit 10 heures de jour comme de nuit)
- 4) L'indemnisation est réalisée à partir du décompte global comme suit :
  - a. Chaque plage de 5 heures correspond à ½ plage de valorisée en une ½ indemnité de sujétion (code paie 634)
  - b. Le reliquat des heures est cagnotté et reporté le mois suivant jusqu'à créer une plage de 5 heures. Seul, le reliquat de fin d'année (dernier calendrier de garde) ne se reporte pas sur l'année N+1.

# Annexe 2 - Calendriers de garde → Année 2024-2025



# Dates de clôture & Dates de paie

# Novembre 2024 - Novembre 2025

Semestre	Calendriers de gardes	Mois du bulletin de paie	Date de Clôture pour déclarations des Gardes, astreintes et interventions sur astreintes dans Chronos (*)
	04/11/2024 au 01/12/2024	Décembre 2024	2 décembre 2024
	02/12/2024 au 05/01/2025	Janvier 2025	6 janvier 2025
1 <sup>er</sup> Semestre	06/01/2025 au 02/02/2025	Février 2025	4 février 2025
Novembre 2024 à Mai 2025	03/02/2025 au 02/03/2025	Mars 2025	4 mars 2025
	03/03/2025 au 06/04/2025	Avril 2025	7 avril 2025
	07/04/2025 au 04/05/2025	Mai 2025	5 mai 2025 (**)
	05/05/2025 au 01/06/2025	Juin 2025	3 juin 2025
	02/06/2025 au 06/07/2025	Juillet 2025	7 juillet 2025
2ème Semestre	07/07/2025 au 03/08/2025	Août 2025	5 août 2025
Mai 2025 à Novembre 2025	04/08/2025 au 31/08/2025	Septembre 2025	2 septembre 2025
	01/09/2025 au 05/10/2025	Octobre 2025	7 octobre 2025
	06/10/2025 au 02/11/2025	Novembre 2025	4 novembre 2025 (**)

(\*) Date à laquelle, il n'est plus possible de saisir ou modifier une information dans le logiciel Chronos

(\*\*) Si vous quittez le CHU de Dijon le semestre suivant, n'oubliez pas de faire vos déclarations de permanence des soins (PDSE) avant votre départ

MAJ le 16 Octobre 2024

# Annexe 3 - Rubrique paie sur bulletin de salaire

Code paie	Libellé sur bulletin de paie	Type d'indemnisation	Statut concerné	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
633	Astreinte idem. forfaitaire des internes / D.J	Astreintes internes / D.J	Internes	21.26€
634	Déplacement astreintes des internes/DJ Interventions sur astreintes (IA)	Plage de 5 h Interventions sur astreintes (IA)	Internes	78.26 €
620	Garde WE/J.F. Internes / F.F.I. / D.J	Nbre de Gardes - taux 2	Internes	256.86€
621	Garde Internes / F.F.I. / D.J	Nbre de Gardes - taux 1	Internes	234.80 €